

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Date de la convocation : 17/05/2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8 Votants : 10 Pour : Contre : Abstentions :

ETAIENT PRESENTS : M. Jérôme BRUEL, Mme Virginie BONNET, M. Rémy DIAT, Mme Nadine MEJEAN, M. Raymond DURRET, Mme Jacqueline PEYRARD, M. André METTON et Mme Estelle ARU LE GALL.

Absente : Mme Murielle MOLLON, Mme Florence TIXIER DESTRE et M. Arnaud MIGNARD

Procurations : M. Arnaud MIGNARD à M. André METTON ; Mme Murielle MOLLON à Mme Estelle ARU LE GALL.

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

La séance débute par un point sur les travaux d'aménagement du centre bourg qui est fait par l'adjoint en charge de l'assainissement. Globalement, le planning des travaux est respecté par rapport à ce qui avait été prévu par le Bureau d'Etudes. Le carrefour devrait être réouvert à la circulation dans les prochains jours. 3 poteaux incendie qui n'étaient plus aux normes vont être changés. Afin de venir en aide aux commerçants, dont l'activité est impactée les travaux, le conseil municipal réfléchit à la mise en place d'une commission amiable chargée d'étudier l'indemnisation des commerçants.

1. PERSONNEL/FINANCES :

▪ **Jurés d'assises :**

La commune de Nervieux a été tirée au sort pour les jurés d'assises. Trois personnes, inscrites sur les listes électorales, ont été tirées au sort. Les noms seront transmis au Tribunal de Grande Instance de Saint Etienne.

▪ **Vente maison Souzy et une partie du terrain :**

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération en date du 19 juillet 2018 dans laquelle la commune de Nervieux avait acheté au consorts SOUZY la maison et le terrain cadastrés AI 149 pour créer un autre parking lors de l'aménagement du Centre Bourg. Comme la maison ne sera pas utilisée pour cet aménagement, M. le Maire a proposé de la revendre via des agences immobilières.

Un acheteur souhaite acquérir la maison et 384 M2 de terrain au prix de 52 000 € net vendeur et 5000 € au titre de commission d'agence.

Après délibération, le conseil municipal décide à 8 pour et 2 contre de vendre la maison et une partie du terrain de 384 m2 cadastrés AI 149 au prix de 52 000€ net vendeur et 5000 € au titre de commission d'agence et d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents y afférents.

2. TRAVAUX BATIMENT URBANISME ET VOIRIE :

Aménagement du Centre Bourg :

Les travaux sur la Place de la Mairie avancent bien. Toutefois, ceux concernant la place du Souvenir avancent doucement, afin de privilégier les travaux sur la RD1. Actuellement, les bordures de la place de la Mairie sont en cours de finition. Il reste encore le goudronnage.

Côté Route de Mizérieux : le syndicat de la bombarde termine quelques travaux sur le réseau d'eau potable et tous les particuliers ne sont pas encore branchés au réseau d'assainissement collectif.

L'entreprise SADE se trouve vers le Coin. Le syndicat de la Bombarde réalise des travaux sur le réseau d'eau potable.

Devis géomètre division parcellaire parcelle C 791:

Suite à la construction d'une maison à usage d'habitation sur les parcelles C 790 et C 791 sur le Chemin de la Fontaine, Monsieur le Maire rappelle aux élus la nécessité d'acquérir quelques mètres carrés sur les parcelles C 793 et 794 ainsi qu'une bande de terrain d'un mètre de large sur la parcelle C 791 afin de faciliter le passage des véhicules de secours, pour l'euro symbolique. Il présente le devis de la SCP PIGEON TOINON pour la division de la propriété, qui s'élève à la somme de 702 € TTC. Le conseil municipal décide d'accepter le devis de division des propriétés pour un montant de 702 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents.

Cimetière : vente d'un caveau :

M. le Maire informe les élus de la demande de M. Bouquin qui serait intéressé pour racheter une concession ayant fait l'objet d'une procédure d'abandon dans le cimetière communal.

Cette concession de 9 m² disposant déjà d'un monument il convient d'en fixer le prix en dissociant la concession du monument :

- Prix de la concession pour 30 ans dans le cimetière de Nervieux : 9m² à 90 € le m² = 810 €
- Prix du monument existant estimé à 2000 €. Ce dernier devra être uniquement rénové et ne devra pas être démonté ou revendu sans autorisation de la commune.

Après délibération les élus décident de fixer le prix de la concession à 810 € et du monument à la somme de 2000€, Ce dernier devra être uniquement rénové et ne devra pas être démonté ou revendu sans autorisation de la commune.

Lancement MAPA création parking à côté de l'école :

M Le Maire informe de l'avancée des travaux de la réhabilitation et de l'embellissement du Centre Bourg. Il rappelle également la délibération en date du 19 juillet 2018 correspondant à l'achat de la maison Consorts SOUZY et de son terrain ainsi que la délibération en date du 28 février 2019 concernant la division parcellaire de ce terrain afin de pouvoir créer un parking pour que les parents puissent se rendre plus facilement à l'école, dans les commerces et à la Maison des Associations.

M Le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver le lancement de la consultation pour le marché à procédure adaptée restreinte, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour la création de ce parking qui pourrait accueillir 15 places minimum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le lancement de la consultation pour le marché à procédure adaptée restreinte, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour la création d'un parking pouvant accueillir 15 places de stationnement minimum, s'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement des travaux, sollicite le concours financier du Conseil Départemental pour la réalisation de ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

▪ **Choix entreprise pour la réalisation du crépis de la mairie :**

M Le Maire fait un rapide compte rendu des travaux en cours concernant l'aménagement et l'embellissement du Centre Bourg. Il propose de faire réaliser par l'entreprise FUYATIER la rénovation totale des façades de la mairie. Le devis s'élève à un montant de 23 376 € HT soit 28 051,20 € TTC

Le conseil municipal décide d'accepter le devis de rénovation des façades de la mairie pour un montant de 23 376 € HT soit 28 051.20 € TTC et d'autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

▪ **Choix entreprise pour le changement de chaudières :**

L'adjoint en charge des bâtiments informe les élus que les chaudières gaz du cabinet infirmier et d'un appartement sont tombées en panne et n'ont pas pu être réparées car trop obsolètes. Il présente le devis de l'entreprise MATHELIN Laurent d'un montant de 6 169.20 € HT soit 7 403.04 € TTC.

Le conseil municipal décide d'accepter le devis de changement des chaudières gaz d'un montant de 6 169.20 € HT soit 7 403.04 € TT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents.

3. DIVERS :

- Foire du 20 mai : Le comité des fêtes a vendu pour 800 repas le midi, les placiers ont réalisé environ 800 € de bénéfices malgré une baisse de participation des exposants.
- CME : le conseil municipal des enfants va visiter la caserne des pompiers de Balbigny.
- 25 mai : le Syndicat de la Bombarde, les élus de Nervieux sont allés visiter la station d'eau potable de la Tuillière. Le président du syndicat invite les enfants du Conseil Municipal des Enfants de Nervieux à visiter cette station.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 5 juillet à 20 h